



Schéma de Promotion pour des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

SPASER

2021 - 2025

Version juillet 2021

Le présent document vise à présenter le projet de premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

INTRODUCTION

Avec un montant de dépenses annuelles d'achats supérieur à 200 millions d'euros, Voies navigables de France est au niveau national le 6^e établissement public (sous tutelle du Ministère de la Transition Ecologique) en terme de volume d'achats.

L'établissement public VNF a donc une responsabilité majeure pour contribuer à amener la commande publique vers une démarche plus durable et socialement responsable. Signataire de la charte de développement durable des établissements publics en 2009 et engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche de performance environnementale et de développement durable, c'est naturellement que VNF a initié une action volontariste pour des achats respectueux de l'environnement et des territoires.

Seule infrastructure de transport constituée d'une ressource naturelle, l'eau, la voie d'eau est un réseau vivant, en étroite synergie avec son environnement. De même, avec plus de 6700 km traversant plus de 3000 communes mouillées, la voie d'eau est fortement ancrée dans les territoires, interagissant très directement pour leur développement social et économique.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du code de la commande publique au 1er avril 2019, l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), instauré par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, s'impose à tous les donneurs d'ordre dont le montant d'achats annuels dépassent les 100 M€. Ce schéma, rendu public, « détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. »

C'est donc tout le sens de ce Schéma de Promotion pour des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) ; conformément au Contrat d'Objectifs Performance de VNF, notamment l'Obstra 7.1, VNF, Etablissement éco-socio-responsable s'engage à réduire l'empreinte environnementale de la voie d'eau et renforcer sa contribution pour un développement social et économique plus responsable, notamment auprès des personnes éloignées de l'emploi.

Le présent SPASER a été élaboré en concertation et avec la contribution des acheteurs et experts de la commande publique des directions de Voies navigables de France. Il contribue à la mise en œuvre du Plan National de l'Etat pour des Achats Publics Durables 2021-2025.

Il se décline en quatre axes stratégiques :

AXE 1 - Une voie d'eau écologique : impulser et accompagner la transition écologique de la voie d'eau

Axe 2 - Une voie d'eau solidaire : accompagner la transition sociétale et solidaire des territoires en faveur des personnes éloignées de l'emploi

AXE 3 - VNF acheteur public exemplaire : renforcer l'organisation et l'accompagnement pour une commande publique durable

AXE 4 - Partager et valoriser l'engagement de VNF

AXE 1 : Une voie d'eau écologique - Impulser et accompagner la transition écologique de la voie d'eau

Dans le cadre de sa politique de développement durable, l'établissement s'engage à réduire les impacts et l'empreinte environnementale de la voie d'eau. La prise en compte de l'environnement dans la commande publique de l'établissement est fondamentale pour préserver la valeur écologique de la voie d'eau, et plus globalement l'environnement. Préserver la ressource en eau, la biodiversité, limiter l'impact sur le changement climatique et les émissions de polluants, éviter et réduire les consommations énergétiques, réduire et valoriser les déchets par le réemploi et le recyclage, et limiter l'utilisation des ressources fossiles et non renouvelables dans une approche d'économie circulaire, sont autant d'enjeux à intégrer dans les achats et marchés de l'établissement.

L'objectif visé est que 100% des marchés supérieurs à 40 000 € HT incluent au moins une considération environnementale en 2025¹.

Pour ce faire, l'établissement s'engage à :

Objectif 1.1: Faciliter et développer la prise en compte des enjeux environnementaux dans le processus achats :

- Analyser les enjeux environnementaux en amont de la rédaction du marché, notamment dans les stratégies achats nationales,
- Partager des clauses environnementales type pour les marchés à fort impact environnemental dans l'outil de rédaction des marchés publics utilisé à VNF.

Objectif 1.2: Limiter les impacts environnementaux des travaux et chantiers de la voie d'eau :

- Systématiser les Schéma Organisationnel du Plan Assurance Environnement (SOPAE) et Schéma Organisationnel de Gestion et Elimination des Déchets (SOGED) dans les marchés de travaux,
- Partager les clauses environnementales types marchés travaux,
- Accroître le recours aux transports écologiques tel que le transport fluvial pour les chantiers de la voie d'eau. L'établissement pourra notamment s'appuyer sur les clauses-types pour un transport bas carbone et fluvial².
- Lors du renouvellement des bateaux de l'établissement, privilégier dans la mesure du possible les solutions à faibles émissions ou expérimenter des solutions innovantes.

Objectif 1.3: Contribuer au développement d'une économie plus circulaire pour limiter les déchets :

- Accroître les achats de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (entre 20 et 100% selon produits)³,
- Promouvoir la plate-forme d'échange et de dons des biens mobiliers⁴,
- Limiter et proscrire progressivement le recours aux produits plastiques à usage unique, notamment dans les marchés de traiteurs et d'évènementiel.
- Expérimenter la prise en compte de l'Analyse en Cycle de Vie et en coût global dans des marchés.

Objectif 1.4: Limiter l'impact environnemental des produits et services achetés :

- Dans les cas où l'établissement recourt aux produits ou services de la centrale d'achat UGAP ou de l'Etat, privilégier les produits et services écoresponsables dès lors que l'information est disponible (ex: papiers, consommables, véhicules, ...).
- Prendre en compte le risque de déforestation, notamment pour les marchés des segments relatifs au bâtiment, mobiliers, fournitures, transports/mobilités et alimentation.
- Développer les achats de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique ou durable, notamment dans le cadre des marchés de traiteurs et d'évènementiel.

1 - Conformément notamment aux objectifs assignés par l'État et en cohérence avec le Plan national pour les achats durables 2021-2025.

2 - Voir notamment Guide pratique VNF « [intégrer un maillon fluvial dans la logistique des chantiers publics](#) »

3 - Conformément aux dispositions du décret n°2021-254 du 9 mars 2021 (en application de l'article 58 de la loi relative à l'économie circulaire du 10 février 2020)

4 - Voir la plate-forme en ligne de [Dons des biens mobiliers du domaine](#)

Axe 2 : Une voie d'eau solidaire - Accompagner la transition sociétale et solidaire des territoires en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Pleinement ancré dans les territoires, la voie d'eau est un levier majeur de développement socioéconomique local. VNF se donne comme objectif de développer le recours aux structures de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. L'objectif visé est que 30% des marchés supérieurs à 40 000 € HT intègrent au moins une considération sociale d'ici 2025⁵.

Pour ce faire, l'établissement s'engage à :

Objectif 2.1: Développer le recours au secteur de l'insertion sociale par l'activité économique

- Évaluer la transférabilité des marchés au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'ESS, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des marchés,
- Solliciter les facilitateurs de clauses sociales a minima pour tout marché supérieur à 90 000 € HT. Dans les cas particuliers de non-gratuité des facilitateurs, VNF sollicite, dans la mesure du possible, leurs expertises au moins pour les marchés soumis à la Commission Consultative des Marchés (CCM),
- Encadrer et renforcer les modalités de suivi d'exécution de la clause sociale avec les facilitateurs.

Objectif 2.2: Renforcer les achats auprès du secteur adapté et protégé (handicap)

- Évaluer les possibilités de transfert des marchés au secteur adapté et protégé, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des marchés,
- Fiabiliser la remontée des dépenses de sous-traitance auprès des structures du travail adapté et protégé (EA/ESAT⁶) dans le cadre de l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap,
- Développer les partenariats avec les acteurs du secteur protégé et adapté (à titre d'exemple, VNF a engagé un partenariat avec le GESAT⁷).

Objectif 2.3: Favoriser les achats en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

- Expérimenter le déploiement de clauses sociales de formation pour l'insertion des jeunes en décrochage scolaire et des stagiaires, apprentis ou alternants.

5 - Conformément notamment aux objectifs assignés par l'État et en cohérence avec le Plan national pour les achats durables 2021-2025.

6 - EA / ESAT : Entreprise Adaptée / Etablissement ou Service d'Aide par le Travail

7 - GESAT : Réseau national des prestataires du Secteur du Travail Protégé et Adapté

AXE 3 : VNF acheteur public exemplaire- Renforcer l'organisation et l'accompagnement pour une commande publique durable

Établissement public du Ministère de la Transition Ecologique, VNF a une responsabilité sociétale pour être exemplaire dans ses pratiques en matière de commande publique.

Il s'agit dans ce cadre d'intégrer la prise en compte des enjeux de développement durable en amont du processus d'achats et de commande publique de l'établissement. Ainsi, l'établissement souhaite consolider son organisation pour améliorer l'intégration de ces enjeux environnementaux et sociétaux.

L'établissement vise notamment le déploiement des actions suivantes :

Objectif 3.1: Organiser le processus achats en intégrant les enjeux RSE⁸

- Systématiser l'analyse achats durables et responsables dans les stratégies achats dès lors qu'elles existent, et dans les rapports de présentation des dossiers de marchés.
- Systématiser l'examen par la Commission Consultative des Marchés (CCM) des considérations environnementales et sociales des dossiers présentés, conformément au règlement intérieur de la CCM, adopté par délibération du Conseil d'Administration n°02/2021/2.1 du 10 mars 2021,
- Nommer des référents nationaux achats durables VNF et préciser les modalités de coordination des achats durables.
- Assurer la veille et communiquer sur les outils de mise en œuvre des achats responsables (guides, outils d'aide à la décision, ...).

Objectif 3.2: Accompagner la montée en compétence sur les enjeux RSE

- Former aux achats durables et responsables, notamment les réseaux achats, bureaux de la commande publique et services gestionnaires.

Objectif 3.3: Formaliser et fiabiliser le reporting de la commande publique durable

- Encadrer les indicateurs d'achats durables et responsables (production de fiches indicateurs).
- Coordonner le reporting en s'appuyant sur les outils disponibles (PLACE notamment, l'outil d'aide à la rédaction des marchés publics utilisé à VNF) ainsi que par les retours de la Direction des Achats de l'Etat (DAE) sur le Plan d'Actions Achats (PAA).

AXE 4 : Partager et valoriser l'engagement de VNF

Pour confirmer et partager son engagement auprès de son écosystème partenarial et de ses parties prenantes, et parce que l'échange des meilleures pratiques avec nos partenaires permet de progresser collectivement, l'établissement s'attache à :

Objectif 4.1: Promouvoir notre engagement

- Adhérer à la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR),
- S'inscrire dans la dynamique de labellisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR)⁹,
- Communiquer sur la performance et les actions de VNF pour les achats durables et responsables.

Objectif 4.2: Partager les bonnes pratiques d'achats durables avec les donneurs d'ordre publics

- Contribuer aux travaux d'échanges des bonnes pratiques pour des achats durables et responsables de l'Etat (journées de collaboration DAE, club développement durable des établissements publics, ...).

Organisation interne pour la mise en œuvre et le suivi du présent schéma

Ce schéma est coordonné par la Division des achats de la Direction Juridique, Economique et Financière (DJEF) et la Mission développement durable et Innovation de la Direction de l'Infrastructure, de l'Eau et de l'Environnement (DIEE) de Voies navigables de France.

Un suivi a minima annuel sera réalisé en comité des achats, au club marchés publics et au COMEX. Le bilan achats de VNF présenté chaque année au Conseil d'administration inclut un volet relatif aux achats durables et responsables.

9 - Label Relations fournisseur responsables (rfar.fr)